

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT

EXTRAIT du procès-verbal de la trente-neuvième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 24 janvier 2007, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

Appui conditionnel au projet de Politique (n° 10) de la recherche et de la création du vice-rectorat à la recherche et à la création.

Résolution CFSPD-2006-2007-299

ATTENDU le projet de Politique (n° 10) du vice-rectorat à la Recherche et à la Création amendé le 5 décembre 2006, incluant la modification demandée à la Commission des études;

ATTENDU l'appui du comité de la recherche à l'esprit du projet;

ATTENDU les réserves sur quelques dimensions du projet;

ATTENDU les commentaires du vice-doyen à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par le Comité exécutif que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

APPUIE la Politique n° 10 de recherche et de création, moyennant :

- 1) l'ajout au point 9.3 d'un paragraphe relativement au mandat de la recherche et de la création à la Faculté qui se lirait comme suit : *Sous la responsabilité de la doyenne, du doyen, le mandat de recherche et de création de la Faculté est exercé par une vice-doyenne, un vice-doyen à la recherche, une vice-doyenne, un vice-doyen à la recherche et à la création, en conformité avec les règles de fonctionnement de la Faculté;*
- 2) la clarification des liens entre le COREC et le Sous-comité d'évaluation de la recherche et de la création, en particulier pour ce qui est du dépôt et de l'acceptation des rapports d'évaluation;

et TRANSMETTE cette résolution au vice-rectorat à la Recherche et à la Création.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME
Montréal, le 24 janvier 2007

René Côté
Doyen